

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT

1. Préavis d'adjudication de contrat

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis public qui fait savoir à la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme prévoit attribuer un contrat de biens, de services ou de travaux de construction à un fournisseur présélectionné, permettant ainsi aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt pour l'appel d'offres en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités répondant aux exigences précisées dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans ce dernier, l'agent de négociation des marchés peut alors procéder à l'attribution du contrat au fournisseur présélectionné.

2. Contexte et définition des besoins

Le mandat de Transports Canada est de bâtir un réseau de transport plus sûr et plus sécuritaire dans lequel les Canadiens ont confiance par le biais de décisions fondées sur des données. Pour le programme de la sécurité routière (PSR), cela signifie réglementer et élaborer des politiques relatives à la sécurité des véhicules sur la route. À mesure que les constructeurs automobiles développent et déploient davantage de systèmes avancés d'assistance à la conduite (SAAC) dans le parc automobile canadien, il est important pour le PSR de connaître non seulement le nombre de véhicules légers d'après la marque et le modèle par année modèle, qui sont définis comme faisant partie des catégories de poids nominal brut du véhicule (PNBV) de 1 et 2, mais aussi quelles caractéristiques des SAAC sont installées sur ces véhicules. Grâce à cette compréhension, TC peut ensuite quantifier l'adoption de chaque caractéristique des SAAC, se tenir au courant des caractéristiques nouvelles et abandonnées et effectuer des analyses qui permettront de qualifier l'amélioration ou l'absence éventuelle de ces caractéristiques des SAAC qui réduisent ou atténuent la gravité des collisions sur les routes publiques canadiennes, ainsi que divers autres travaux d'analyse.

Par conséquent, TC a besoin d'un recensement de tous les véhicules légers circulant sur les routes canadiennes à un moment récurrent (au moins une fois par année) et d'une liste complète des véhicules par année modèle, marque, modèle et série. TC doit également connaître la province ou le territoire où le véhicule est immatriculé et obtenir des renseignements généraux sur celui-ci qui pourraient permettre de le différencier comme la cylindrée, la boîte de vitesses manuelle ou automatique, le type de carburant, la segmentation (le type de carrosserie, p. ex. berline, familiale, camionnette) pour ne citer que quelques possibilités.

TC doit également connaître toutes les caractéristiques des SAAC dont le véhicule réel est muni, ce qui exclut les options non installées. Il serait souhaitable d'obtenir les renseignements relatifs à la version du logiciel ou du matériel (p. ex. 2.0), mais on comprend que ceux-ci ne sont pas toujours disponibles pour chaque caractéristique de SAAC. Vous trouverez ci-dessous une liste de quelque 39 caractéristiques des SAAC connues que TC surveille actuellement, mais d'autres sont probables.

Alerte de collision avec freinage automatique

Alerte de collision avant

Avertissement d'approche de véhicule

Système adaptatif d'éclairage avant

Feux de route automatiques

Caméra panoramique

Capteurs de stationnement

Alerte de circulation transversale arrière

Avertisseur de sortie de voie

Aide au maintien sur la voie

Régulateur de vitesse adaptatif

Régulateur de vitesse
Assistant de conduite dans les embouteillages
Pilote d'autoroute
Stationnement automatique
Détection de somnolence du conducteur
Assistance à la conduite d'urgence
Assistance aux intersections
Vision nocturne
Reconnaissance des panneaux de signalisation
Avertissement de conduite à contresens
Changement de voie automatique
Alerte de dépassement de vitesse
Aide au démarrage en pente
Anti-capotage
Contrôle électronique de la stabilité
Systèmes de pneus
Antipatinage
Bluetooth
Connectivité sans fil (à un téléphone intelligent OU un constructeur)
Affichage tête haute
Capacité Wifi
Antidémarrreur
Avertisseur d'angle mort
Appuie-tête actif
Assistance au remorquage
Alerte automatique en cas de collision
Réglage automatique de la portée des phares
Système d'avertissement acoustique du véhicule

3. Critères aux fins de l'évaluation de l'énoncé des capacités

L'entrepreneur sera évalué quant à sa capacité à fournir et à étayer les renseignements en fonction des variables décrites ci-dessus. Ces renseignements sur les SAAC ne peuvent être obtenus qu'auprès du fabricant d'équipement d'origine, c.-à-d. le constructeur automobile. Il est donc impératif de vérifier la source des données. Pour le nombre de véhicules, ces renseignements doivent être tirés des registres provinciaux et territoriaux d'immatriculation des véhicules. La méthode de l'entrepreneur peut varier, mais les résultats doivent être équivalents et validés.

4. Accords commerciaux

Aucun accord commercial n'est applicable au présent PAC.

5. Justification du recours à un fournisseur présélectionné

La société DesRosiers Automotive Consultants a démontré avec succès qu'elle répond à toutes les qualifications requises. Elle a en effet un accord établi et continu pour accéder à tous les registres provinciaux et territoriaux d'immatriculation des véhicules, ainsi qu'une relation contractuelle avec JD Power, qui produit le registre « AutoPlanner », lequel quantifie les différentes caractéristiques des SAAC à partir des fiches techniques des véhicules neufs produites par les constructeurs automobiles canadiens. Le registre de JD Power est vaste et à jour.

6. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante (ou les exceptions suivantes) au *Règlement sur les marchés de l'État* est (sont) invoquée(s) pour cet achat au paragraphe d.

7. Prix pour la période du contrat

La durée proposée du contrat est d'un an, à compter du 1^{er} avril 2023 ou de la date d'attribution du contrat au 31 mars 2024.

8. Coût estimé

La valeur maximale estimée du contrat proposé est de 77 500 \$ CAN, y compris les taxes applicables.

9. Nom et adresse de l'entrepreneur proposé

DesRosiers Automotive Consultants Inc.
101-80 Fulton Way
Richmond Hill (Ontario)
Canada L4B 1J5

10. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités

Les fournisseurs qui s'estiment pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services ou les biens décrits dans le présent préavis peuvent envoyer une déclaration des capacités par écrit, de préférence par courriel, à la personne-ressource indiquée dans le présent préavis au plus tard à la date et à l'heure de clôture de ce dernier. L'énoncé des capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le présent préavis.

Les réponses reçues à la date de clôture ou avant celle-ci seront uniquement considérées afin de déterminer s'il y a lieu ou non de procéder à une invitation à soumissionner en régime de concurrence. Les renseignements fournis seront utilisés par la Couronne pour une évaluation technique seulement et ne doivent pas être interprétés comme une demande concurrentielle. Les réponses écrites doivent fournir des preuves suffisantes (p. ex. spécifications, données techniques, dessins ou toute autre preuve) qui démontrent clairement en quoi le produit ou le service proposé satisfait aux exigences.

Les fournisseurs qui auront présenté une réponse seront informés par écrit de la décision de TC de conclure un marché sans appel d'offres concurrentiel ou de procéder à un tel appel.

11. Date de clôture

La date de clôture pour la présentation d'un énoncé des capacités est le 14 mars 2023 à 1300 h, heure normale centrale.

12. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Cory Lajoie
Spécialiste de l'approvisionnement
Transports Canada
Courriel : cory.lajoie@tc.gc.ca